

caseādances

REGLEMENT INTERIEUR

1/ Inscription

L'engagement est annuel, il valide l'acceptation du règlement intérieur de l'école et donne l'autorisation à la direction de diffuser votre image (photos et vidéos) sur le site de l'école et par le biais d'autres moyens de communication.

2/ Fonctionnement

Arrivée des élèves 10 minutes avant le début du cours.

Respecter les professeurs, l'ensemble des danseurs et les locaux.

Ne pas mâcher de chewing-gum.

Les portables sont interdits à l'intérieur de la salle.

Ne pas prendre d'objet de valeur, ni d'argent.

CaD décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Pour le bon déroulement des cours, les parents ne sont pas autorisés à y assister.

Les danseurs mineurs sont sous la responsabilité du professeur uniquement durant leur cours.

Dans le hall et sur la mezzanine, les danseurs et accompagnateurs doivent rester discrets pour ne pas déranger le déroulement des cours.

Interdiction de prendre des photos et vidéos dans l'enceinte de l'école sans l'autorisation des enseignants.

Tenue de danse adaptée à la discipline : à voir avec chaque professeur.

Cheveux attachés et visage dégagé.

Suivre impérativement les cours de hip hop, dancehall et fitness avec des chaussures dont l'usage est strictement réservé à la salle de danse (baskets de ville interdites)

Afin de respecter notre voisinage, il est strictement interdit de stationner dans le chemin qui mène vers l'entrée de la salle de danse ainsi que devant les établissements Coulom.

Pour le bon déroulement des cours collectifs et un travail individuel efficace, l'assiduité aux cours est indispensable.

3/Paiement des cours

Pour valider son inscription, le dossier doit être complet :

Fiche de renseignements complétée, paiement des frais d'inscription (15€/famille), certificat médical de non contre indication à la pratique de la danse, cotisation annuelle

Le paiement peut s'effectuer en espèces (1 ou 2 règlements : septembre et janvier) ou en chèque à l'ordre de Case à Danses (en 1, 5 ou 10 fois encaissement le 5 de chaque mois)

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt des cours qu'elle qu'en soit la raison. L'engagement est pris pour toute la saison, de septembre à juillet.

Les réductions « famille et étudiant » ne sont pas cumulables.

Les tarifs tiennent compte de la fermeture de l'école durant les vacances scolaires et les jours fériés.

Case à Danses se réserve le droit, en cours d'année, de modifier le planning, les horaires, les intervenants, de déplacer des cours de façon occasionnelle, de faire intervenir des remplaçants.



Céline Garcia 18 bis rue Mas de Bories, ALBI
Modern'jazz – Classique – Contemporain – Hip Hop – Dancehall – Fitness
☎ 06 1417 4353
www.case-a-dances.fr
contact@case-a-dances.fr